

Contribution de la Fédération Nationale des Associations de Rééducateurs de l'Éducation Nationale (FNAREN) au colloque « l'école primaire du 21ème siècle »

RASED et inclusion par la FNAREN. Laurence Fourtouill, François Harduin

Petit historique du RASED, de la formation et des dénominations

- création des GAPP en 1970 avec la première prise en compte de la difficulté scolaire. Composé d'un psy et d'un Rééducateur en Psycho Pédagogie RPP et d'un Rééducateur en Psycho Motricité RPM.

- création des RASED en 1990 avec la notion de réseau d'école composé de trois professionnels : un psychologue scolaire, un enseignant spécialisé à dominante pédagogique et un enseignant spécialisé à dominante rééducative ou rééducateur.

- en 2008 et 2012, deux grosses vagues de suppression de poste : 1 poste sur 3 supprimé chez les enseignants spécialisés mettant à mal le fonctionnement même d'un Réseau d'aide.

- depuis 2012 baisse faible mais continue des postes RASED ainsi qu'une politique à l'égard du fonctionnement des RASED menée au plan académique et ayant pour conséquence, de façon différente selon les départements, la disparition progressive ou total du dispositif RASED alors que la circulaire de 2014 –toujours en vigueur aujourd'hui) réaffirme la nécessité de leur présence sur tout le territoire.

- en 2019 il y a eu la circulaire de rentrée sur l'école inclusive et La "loi pour école de la confiance" dans son chapitre III intitulé « Créer un grand service public de l'École inclusive ».

Ces modifications ont entraîné des évolutions aussi au niveau de la formation des enseignants spécialisés :

- (De 1966 à 1984) le CAEI : certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés :

- (En 1987) le CAAPSAIS : Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (CAAPSAIS) (Décret no 87-415 du 15 juin 1987). On parle d'Options E et G

- (En 2004) le CAPA-SH : Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides spécialisées, les enseignements adaptés et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap. On parle encore d'Options E et G.

- (En 2017) le CAPPEI : Certificat d'aptitude professionnel aux pratiques de l'éducation inclusive. Il n'est plus question de difficultés scolaires ni d'option en ce qui concerne les enseignants du RASED.

Beaucoup moins de départ en formation et on ne parle plus d'option E et G mais de parcours RASED ou tout est confondu.

La Fédération Nationale des Rééducateurs de l'Education nationale rassemble des enseignants spécialisés à dominante rééducative-relationnelle. La FNAREN a pour objectif de promouvoir, de défendre une certaine approche de l'aide aux élèves en difficultés, précisés dans une charte.

La FNAREN est engagée depuis sa création en 1984 dans une démarche réflexive sur les pratiques et gestes professionnels et cette démarche réflexive s'appuie sur de nombreux travaux en sciences humaines. La transmission de ses travaux s'organise dans le cadre de congrès annuels, de publications et d'organisation sur le terrain de temps de formation.

La FNAREN a à ses côtés, un conseil scientifique créé en octobre 1999 constitué d'une quarantaine de chercheurs, enseignants chercheurs, enseignants dans les sciences humaines, de psychologues cliniciens, de philosophes, de psychanalystes, d'écrivains, de sociologues dont vous trouverez les noms, qualités et textes sur le site de la FNAREN. Ces membres soutiennent la réflexion et les travaux de la FNAREN en intervenant lors des congrès et en publiant dans les revues de la FNAREN (EE, ERRE, Actes des congrès).

C'est forts et soutenus par ces travaux que nous pouvons ici, dans le cadre de cet atelier qui a l'ambition d'évoquer la place des RASED dans une école que les politiques éducatives aujourd'hui, souhaitent voir évoluer vers la caractéristique d'être inclusive que nous posons les idées et modèles suivants.

Auparavant, nous souhaitons poser ce qui, de notre point de vue, caractérise une école dite inclusive.

Une école inclusive met en œuvre des pratiques dont l'objectif est la réussite de tous les élèves, qu'un PPS (Projet personnalisé de scolarisation) s'inscrive ou non dans leur parcours et que ces élèves bénéficient ou non de compensations notifiées par la MDPH. Autrement dit, qu'ils soient ou non considérés comme porteurs de handicaps ou de troubles.

Cette définition aujourd'hui partagée par nombre d'acteurs de l'éducation est celle défendue par la FNAREN dans le sens que les professionnels des GAPP puis des RASED contribuent à faire que nombre d'élèves puissent dépasser des difficultés scolaires importantes afin de s'inscrire ou de se réinscrire comme élève dans la communauté scolaire. Les RASED ont toujours eu comme objectif la dimension inclusive de l'école.

Ainsi donc, nous souhaitons ici poser les postulats suivants.

1- On ne peut envisager l'école inclusive qu'à la condition de tenir compte de tous les enjeux psycho affectifs, relationnels et liés aux représentations, qui sont à l'œuvre sur les sujets en présence, à savoir, l'enfant, sa famille, son enseignants, ses enseignants successifs, l'équipe éducative de l'école et les partenaires concernés par une situation de difficulté scolaire. On ne peut faire l'économie de la dimension complexe de la difficulté scolaire.

2- Ce premier postulat vient introduire un deuxième postulat que nous posons :

Pour un enfant, entrer à l'école et s'y inscrire comme élève apprenant dans un groupe de pairs, dans un "collectif", dans une mini communauté scolaire amenée à s'agrandir, est un processus, une dynamique qui se déploie vers l'avenir, c'est une construction progressive, pas à pas d'un projet d'inscription, d'une place à prendre, à occuper dans une communauté, une société, un monde. Ce projet, d'abord porté par la famille puis par l'institution scolaire, l'enfant va tenter de se l'approprier progressivement en mettant du sens sur sa présence à l'école et sur son statut d'apprenant.

Cette présence à l'école lui est imposée de l'extérieur de même qu'elle est imposée à la famille par l'obligation scolaire de 3 à 16 ans. A cette obligation s'ajoute, tout à la fois, de

*Contribution de la FNAREN au colloque « l'école primaire du 21ème siècle »*

façon explicite et imaginaire, l'idée que la réussite scolaire est la garantie d'une vie réussie. L'enjeu sociétal de la scolarisation est projeté sur les individus, sur la famille, sur l'enseignant et par conséquent sur l'enfant.

Ainsi, le parcours scolaire d'un enfant est-il fortement chargé d'espoir, d'attente, de craintes, d'appréhension. De plus, les familles projettent aussi sur l'école leur propre expérience scolaire.

Cette obligation scolaire implique également une séparation, une rupture d'avec le monde de la famille et de la communauté puisque l'enfant appartient désormais et également à la communauté scolaire. Ainsi donc, on peut dire que pour un enfant, construire son projet scolaire ainsi qu'un rapport au savoir, à l'apprendre, lui réclame beaucoup ainsi qu'à sa famille et à son enseignant.

Car être un apprenant à l'école va demander à l'élève de s'adapter à un système qui a ses attentes et ses contraintes au profit de tout le bénéfice personnel qu'il va pouvoir en tirer. (Comme satisfaire les adultes investis affectivement, construire et soutenir sa confiance en soi et son estime de soi en tant qu'élève pouvant réussir, parvenir à construire une alliance suffisante entre le monde scolaire et le monde familial afin qu'il ne soit pas aux prises avec des conflits impossibles à dépasser et paralysants).

3- Ce développement pour réaffirmer qu'apprendre ne va pas de soi. Qu'enseigner ne va pas de soi et que, pour une famille, accompagner son enfant sur le long chemin de sa scolarité ne va pas de soi non plus. Ainsi, on en vient à notre troisième postulat. Ce chemin, ce parcours nécessite d'être accompagné lorsque les sujets en présence sont confrontés à des difficultés très importantes, cause de beaucoup de souffrance, de sentiment d'échec, de sensation d'impuissance et d'être dans l'impasse.

4- Nous postulons maintenant que cet accompagnement est garanti d'abord par une formation initiale et continue au métier d'enseignant tel qu'il puisse construire une posture et des gestes professionnels singuliers, qui notamment vont lui permettre de se confronter à la difficulté d'apprendre d'un élève et de disposer de ressources pédagogiques et

personnelles pour l'aider sans qu'un sentiment d'échec et d'impuissance vienne paralyser son action.

Ces 4 postulats ainsi posés, nous souhaitons maintenant développer en quoi l'équipe de proximité que constitue le RASED a pour vocation de contribuer à cet accompagnement quand la difficulté est importante et durable (Persistante)

- L'idée du RASED est l'idée d'une équipe de proximité. Le RASED est dans l'école c'est donc un dispositif de proximité qui est formé (dans les dimensions pédagogique, psycho affectif et psychologique) et qui est susceptible d'accueillir toutes les demandes concernant toutes sortes de situations de difficulté et qui a pour vocation à être sollicité directement par l'enseignant.
- C'est l'idée d'une instance qui fait tiers.

Faire tiers :

- c'est être dans une posture d'écoute de la demande d'aide de l'enseignant qui évoque une situation d'enfant manifestant sa difficulté à répondre aux attentes de l'école.
- C'est également l'idée d'être dans une situation d'interlocution et de co-réflexion avec l'enseignant qui peut lui permettre de "regarder la situation différemment" et d'élaborer déjà des réponses en envisageant ce qu'il pourrait "changer", "modifier", "transformer" sur différents plans, dans la classe, pour faire évoluer la situation favorablement.
- C'est aussi celle essentielle de "rassurer" l'enseignant sur sa capacité à aider l'enfant mais aussi sur sa capacité à prendre sa place d'enseignant auprès de cet enfant qui "résiste" à ses propositions d'enseignement. Quand la difficulté est grande, sur la durée, l'enseignant peut être tenté de désinvestir le projet de l'élève et de décider qu'il ne relève pas de ses compétences.

- L'équipe RASED est composée de professionnels qui vont ensemble et pourtant chacun d'une façon spécifique, écouter le récit d'un enseignant. Récit d'une situation qui l'amène à demander de l'aide ou à se demander s'il doit demander de l'aide. Cette caractéristique du dispositif RASED joue elle-même un rôle de tiers régulateur par le croisement des hypothèses formulées.
- L'idée du RASED, c'est l'idée d'une réponse systémique à la difficulté. Les séances réalisées avec l'enfant et les entretiens avec la famille et l'enseignant ont pour objet de tenter d'amorcer un mouvement, une dynamique afin, que pas à pas, dans une temporalité qui respecte ses possibilités, l'enfant puisse investir ou réinvestir les situations d'apprentissage, y mettre ou remettre du sens dans un groupe de pairs, dans le lieu de l'école.
- Dans le cadre du RASED, les aides apportées aux élèves entrent dans un projet d'inscription ou de réinscription de l'élève comme apprenant dans un groupe de pairs.
- Les enfants qui sont dans un empêchement massif de répondre aux attentes, aux contraintes, aux exigences de l'apprentissage et de l'enseignant et de la famille manifestent leur difficulté de différentes façons jusqu'à l'extrême parfois pour être enfin entendus. On ne peut ignorer que ces élèves souffrent dans la classe jusqu'à ne pas pouvoir construire un sentiment d'appartenance. Ainsi, nous posons qu'il est pertinent voire nécessaire que soient proposées à ces enfants des aides en dehors des murs de la classe par les enseignants spécialisés du RASED. Ce point de vue que nous défendons, ne peut être considéré comme une externalisation de la difficulté qui n'irait pas dans le sens de l'inclusion.

Les aides RASED en dehors de la classe ont justement pour objectif de rendre possible la réinscription de l'élève apprenant dans son groupe de pairs. Les murs de l'école ne se limitent pas à ceux de la classe.

En tant que représentant ici les enseignants spécialisés dans l'aide à dominante rééducative-relationnelle, nous affirmons ici la qualité et la pertinence d'un dispositif qui consiste à réaliser avec un enfant ou un groupe d'enfants des séances d'aide dans un lieu aménagé spécifiquement pour y trouver la possibilité de construire ou de reconstruire sa posture d'élève pour enfin re-trouver sa place dans le groupe classe. N'est-ce pas cela une école qui se veut inclusive ?

Et cela suppose, pour nous, que l'institution mette en place les adaptations nécessaires en réponse aux besoins éducatifs particuliers.

Il faut également qu'elle garantisse l'accompagnement de l'adaptation de l'enfant qui rencontre des difficultés graves et persistantes à devenir un élève.

Merci pour votre attention et votre écoute.